

**Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal**

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

**Le 24 Juin 2020 à 20 h 00**

\*\*\*\*\*

**Décisions prises et questions débattues****Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ADOPTE pour 2020 les taux d'imposition suivants :

TF : 22.65 % TFNB : 30.60 %

- ADOPTE le compte administratif 2019 de la Commune.

- ADOPTE le compte de gestion 2019 de la Commune.

- DÉCIDE l'affectation des résultats 2019 de la Commune.

- VOTE le budget 2020 de la Commune lequel se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement

280 025.06 €

- Dépenses et recettes d'investissement

401 004.67 €

- ADOPTE la liste des subventions aux associations pour 2020.

- FIXE à un an la durée d'amortissement la reprise du tracteur

- DÉCIDE de verser une prime de 1 000 euros à Monsieur Michel Ritoper pour avoir poursuivi son activité au sein de notre commune pendant la période de confinement.

- MAINTIENT l'adhésion au CNAS

- Proposition une liste de 12 personnes titulaires et de 12 personnes suppléantes afin d'établir la liste des membres de la commission communale des impôts directs.

**Questions et informations diverses :****Monsieur André BILLET :**

- Demande si dans le contexte actuel lié à l'épidémie de CODID, la commune organise les festivités du 14 juillet .

Les membres considérant les informations actuellement en notre possession, Décide de ne pas organisés de festivités pour le 14 juillet 2020.

- Informe qu'il n'est pas satisfait du courrier distribué par Troyes Champagne Métropole relatif à la collecte des déchets ménagers. Dans ce courrier il est indiqué «... l'ensemble des Maires de vos communes... » Monsieur le Maire tient à souligner qu'il a voté, ainsi que le Maire de Crésantignes, contre cette mesure.

Il précise que toute réclamation est a adresser à Troyes Champagne Métropole :

[collectedejets@troyes-cm.fr](mailto:collectedejets@troyes-cm.fr)

De même les foyers qui possèdent un conteneur de petite capacité peuvent s'ils le jugent utile demander son remplacement pour un de capacité supérieure.

- Souhaiterait qu'une réception soit organiser pour remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour la fabrication des masques. La date sera fixée ultérieurement.
- Donne lecture des courriers de félicitations reçus pour sa réélection

La séance a été levée à 21 heures 30

Sommeval, le 29/06/2020

Le Maire André Billet

